

## FAITS ET DOCUMENTS

---

### UNE NOUVELLE ADHÉSION AU PROTOCOLE DE GENÈVE

Le Gouvernement de Qatar a déposé auprès du Gouvernement français, le 16 septembre 1976, son instrument d'adhésion au Protocole de Genève du 17 juin 1925 concernant la prohibition d'emploi, à la guerre, de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques.

---

### VII<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DROIT PÉNAL MILITAIRE ET DE DROIT DE LA GUERRE

Du 23 au 28 septembre 1976 s'est tenu, à San Remo (Italie), avec la collaboration de l'Institut international de droit humanitaire, le VII<sup>e</sup> Congrès de la Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre auquel assistaient près de cent personnalités des milieux juridique et militaire. Le CICR était représenté par MM. C. Pildoud, directeur, et F. de Mulinen.

Le thème du Congrès était « Les droits de l'homme dans les forces armées » et les communications présentées par différents orateurs étaient relatives aux sujets suivants: La Convention européenne des Droits de l'Homme, les Pactes des Nations Unies et les Forces armées (A. H. Robertson) — La liberté d'opinion et d'expression (O. Triffterer) — Liberté de réunion et liberté d'association (M. Danse) — Les garanties en cas d'arrestation, de détention et de poursuites (F. Kalshoven) — L'évolution de la notion de neutralité dans les conflits armés actuels (E. Kussbach).

Quant aux discussions qui suivirent ces rapports généraux, elles furent d'un grand intérêt. Elles montrèrent que l'application et le respect intégral des droits de l'homme dans les forces armées sont très souhai-